

Strasbourg.eu
eurométropole

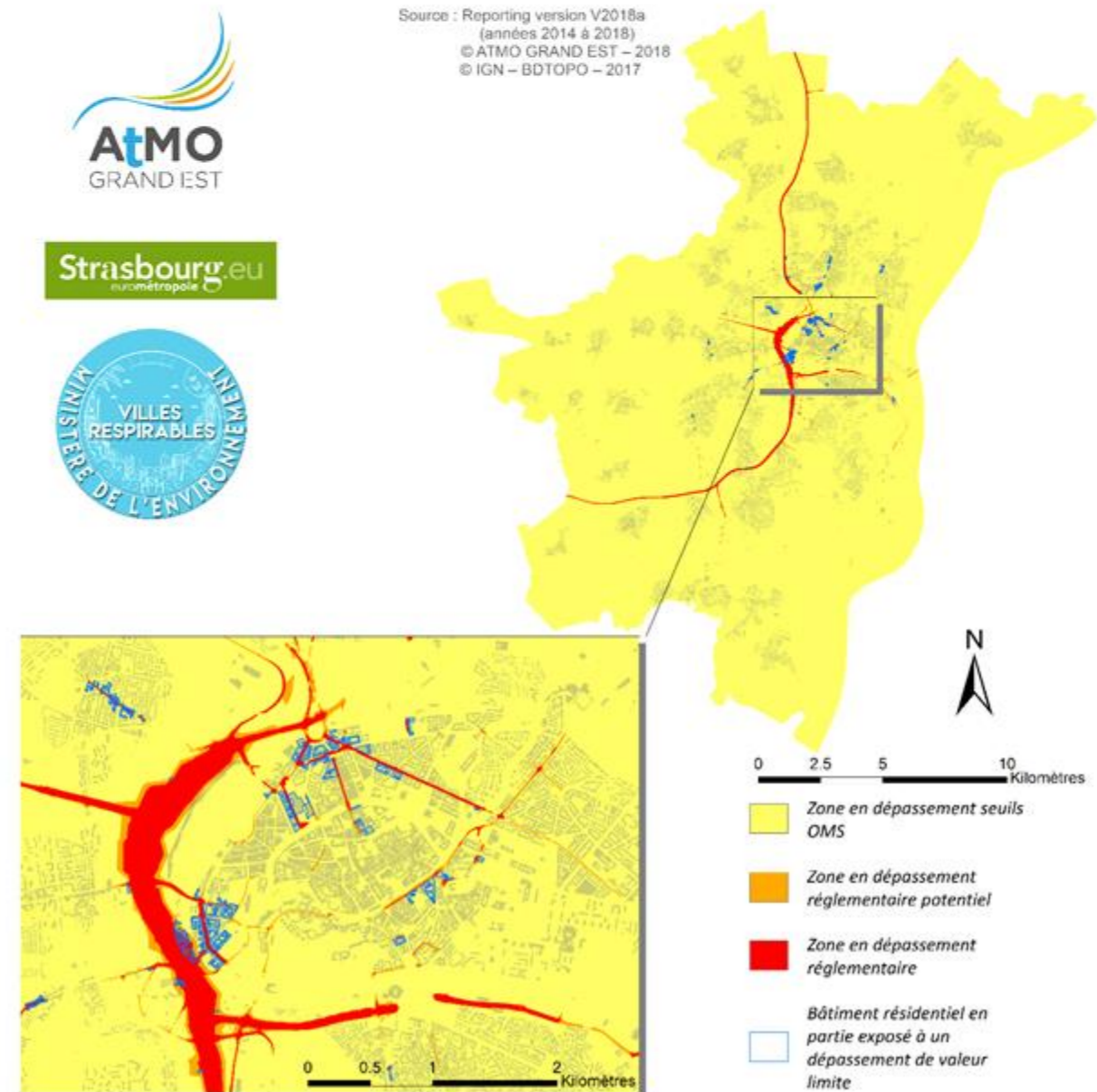
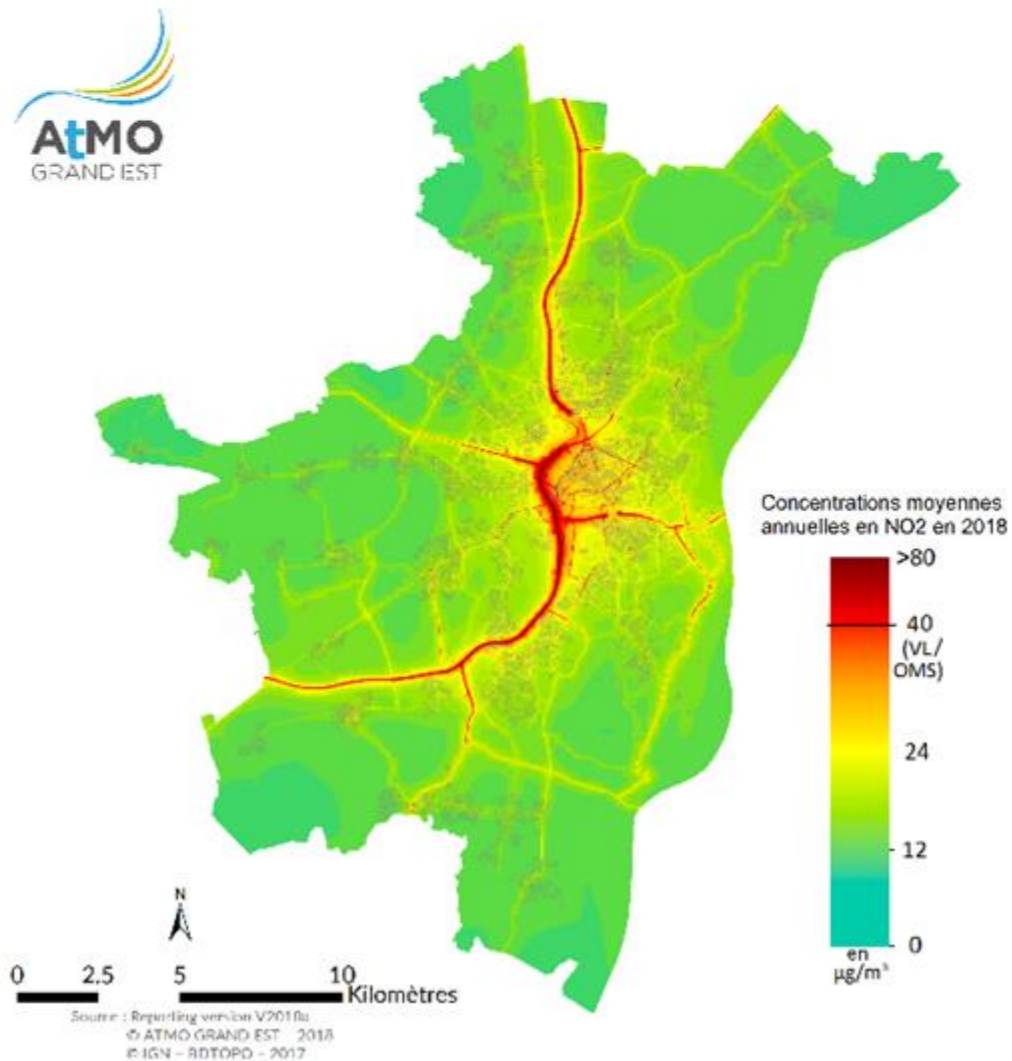
Projet de Zone à faibles émissions de
l'Eurométropole de Strasbourg

28 novembre 2019

❑ Malgré des améliorations notables depuis quelques années, une pollution de fond aux particules fines et aux oxydes d'azote

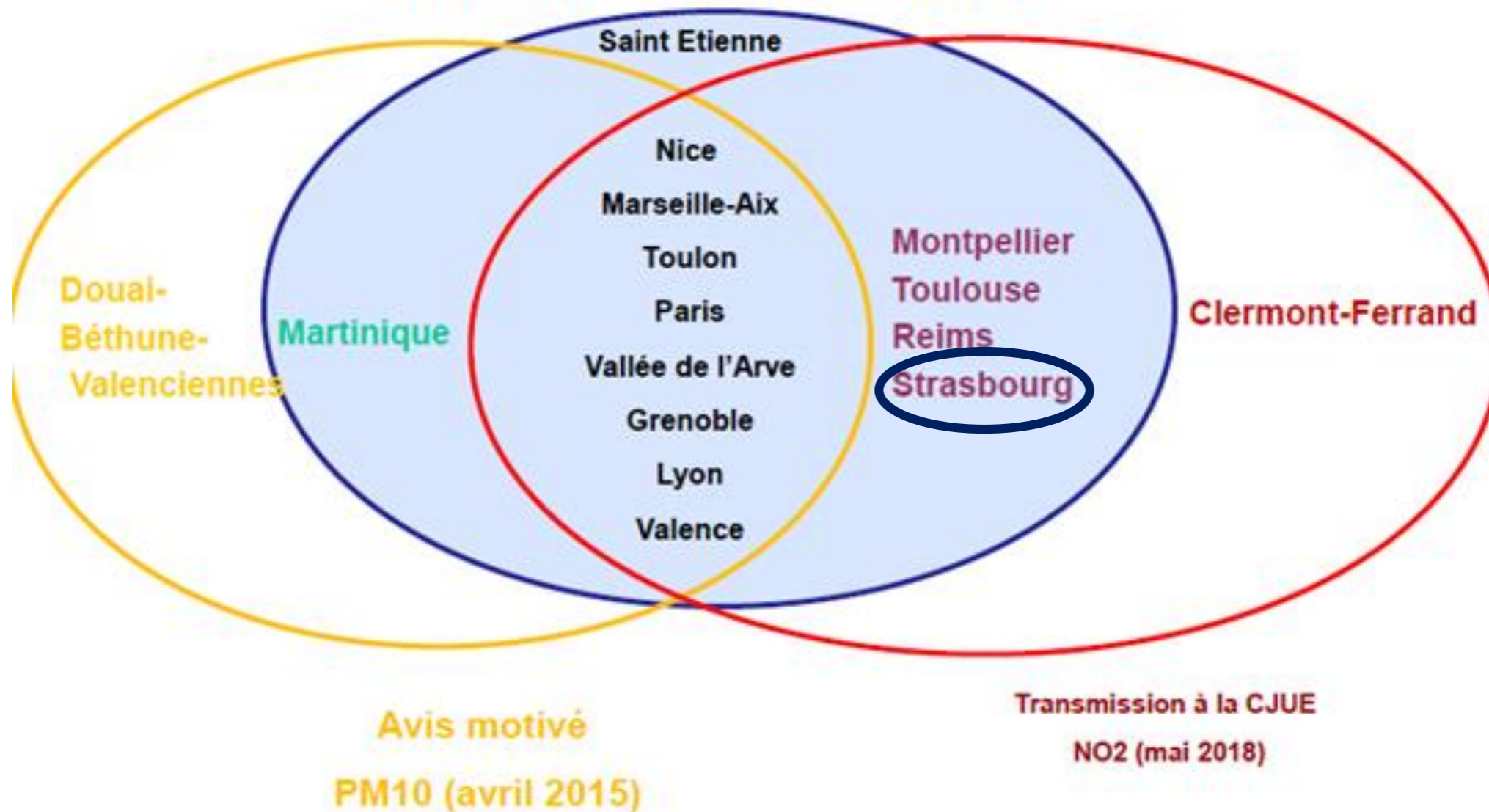
❑ La valeur limite européenne en moyenne annuelle est encore dépassée pour le dioxyde d'azote dont **60% des émissions du territoire sont imputables au trafic routier.**

→ nécessité de promouvoir la réduction du trafic (transports en commun, modes actifs, intermodalité, etc.) et des technologies alternatives



Zones en contentieux et en pré-contentieux

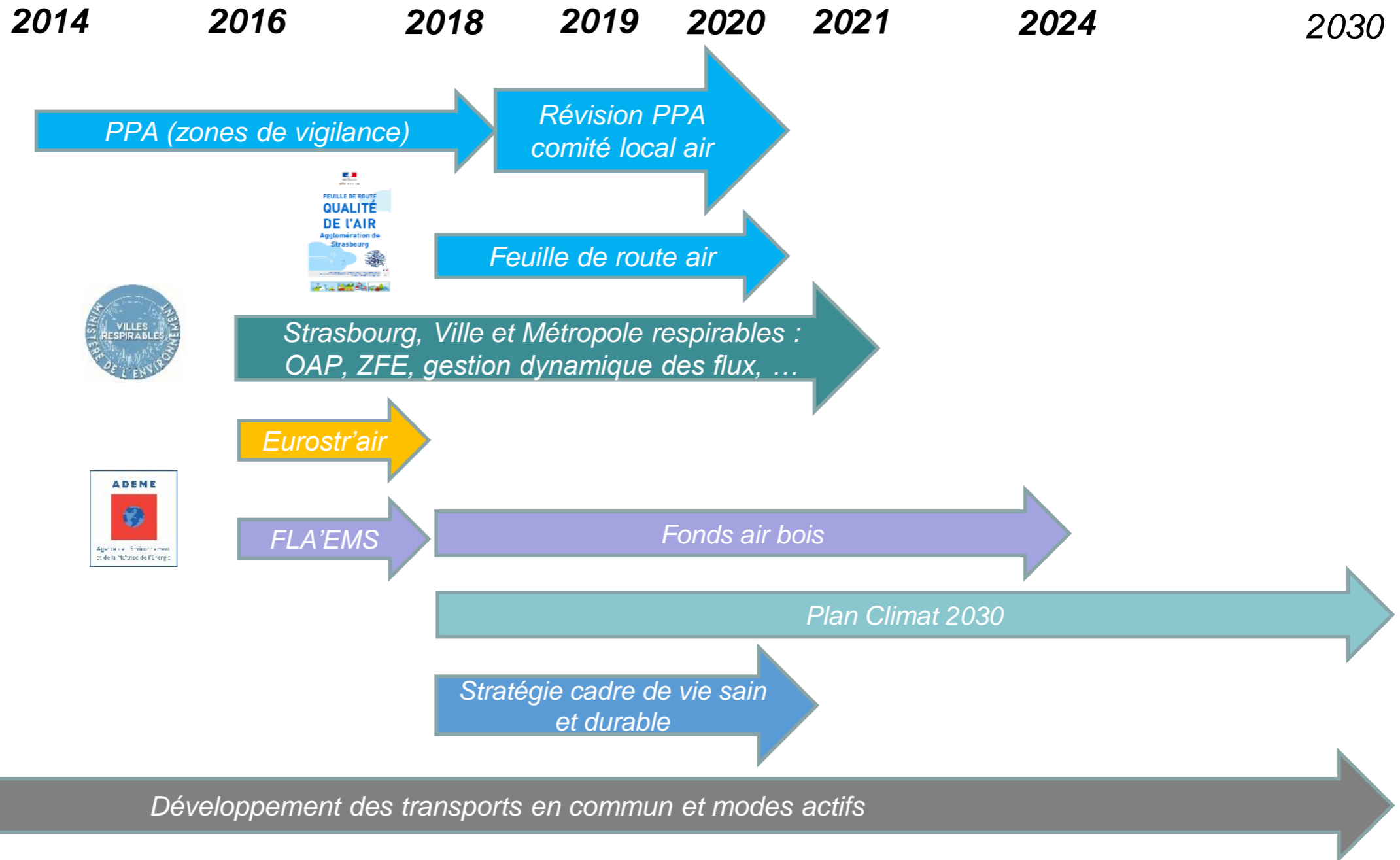
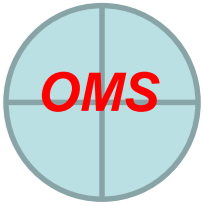
Arrêt du Conseil d'Etat (juillet 2017)



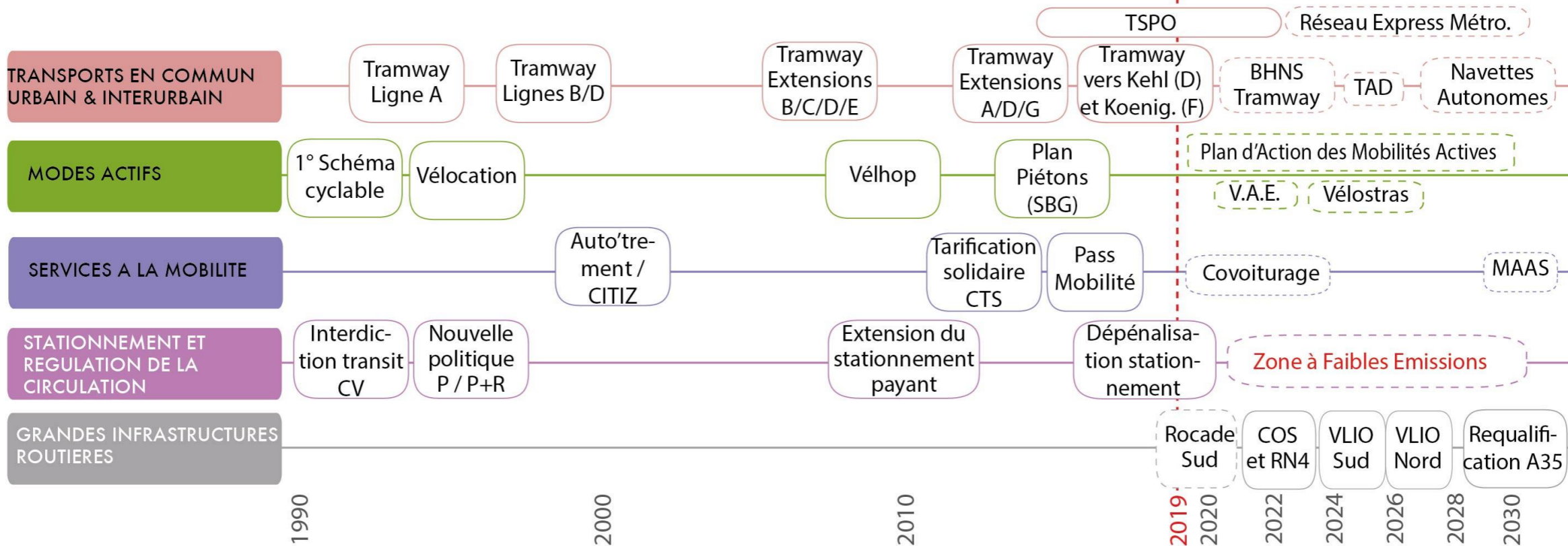
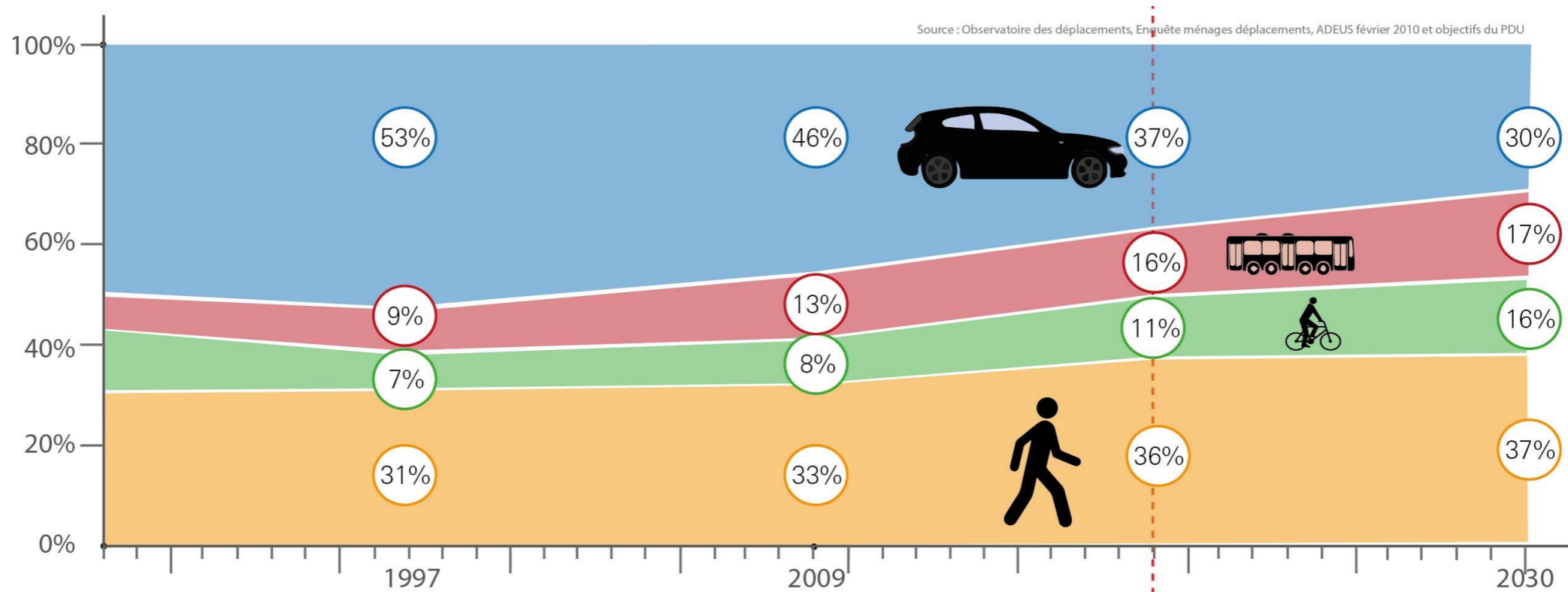
24 octobre 2019, la France est condamnée par la Cour de justice de l'Union européenne pour manquement aux obligations concernant la qualité de l'air : 12 agglomérations françaises concernées.

Objectifs :

- Repasser le plus rapidement possible sous les valeurs limites européennes.
- Respecter, d'ici 2030, les lignes directrices de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).



Une politique de déplacements qui participe déjà à l'amélioration de la qualité de l'air



Circulation différenciée lors des pics de pollution

- Dispositif encadré par arrêté préfectoral du 31 octobre 2017
- Entrée en vigueur le 1er novembre 2017
- **Interdiction des vignettes 3 depuis le 1^{er} octobre 2019**

NIVEAU D'EXIGENCE

⇒ Peuvent circuler les véhicules équipés des certificats



HORAIRES D'APPLICATION

⇒ Le dispositif s'applique entre

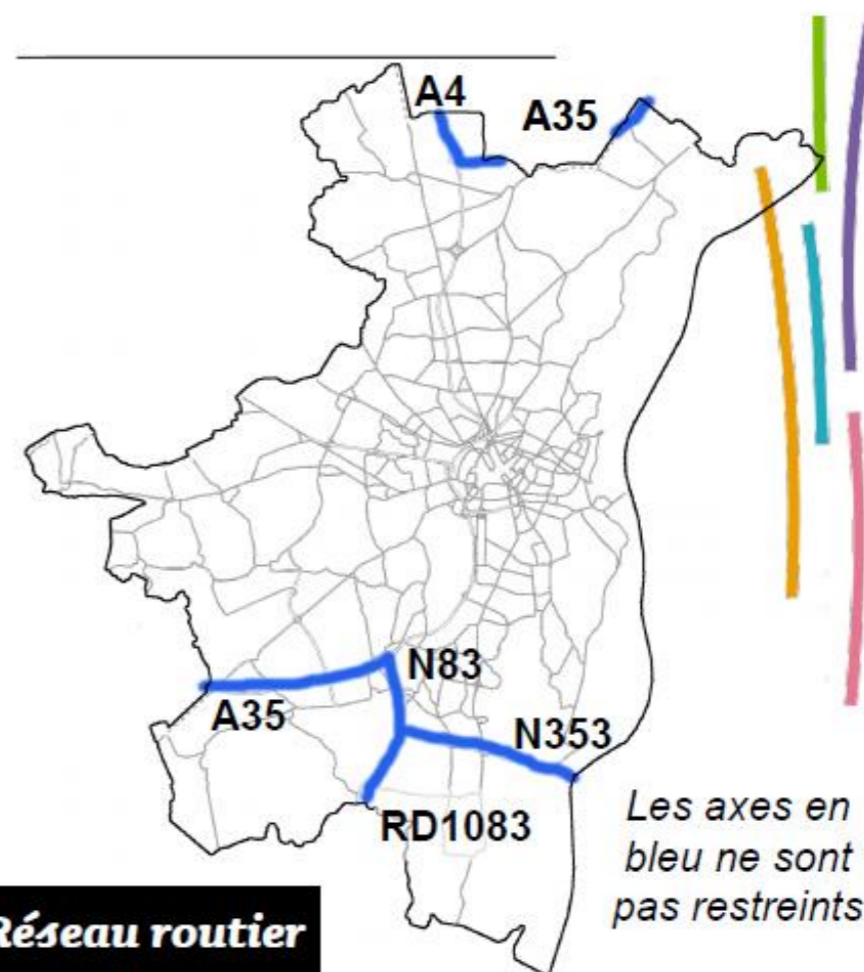


et



PERIMETRE D'APPLICATION

⇒ L'Eurométropole de Strasbourg



**Réseau routier
de l'EMS**

*Les axes en
bleu ne sont
pas restreints*

Sur le périmètre de la Grand-île de Strasbourg pour les véhicules de livraison :

- **1er septembre 2018** : interdiction des véhicules Crit'Air 5
- **1er septembre 2019** : interdiction des véhicules Crit'Air 4
- **Horizon 2022** : interdiction des véhicules Crit'Air 2

NIVEAU D'EXIGENCE

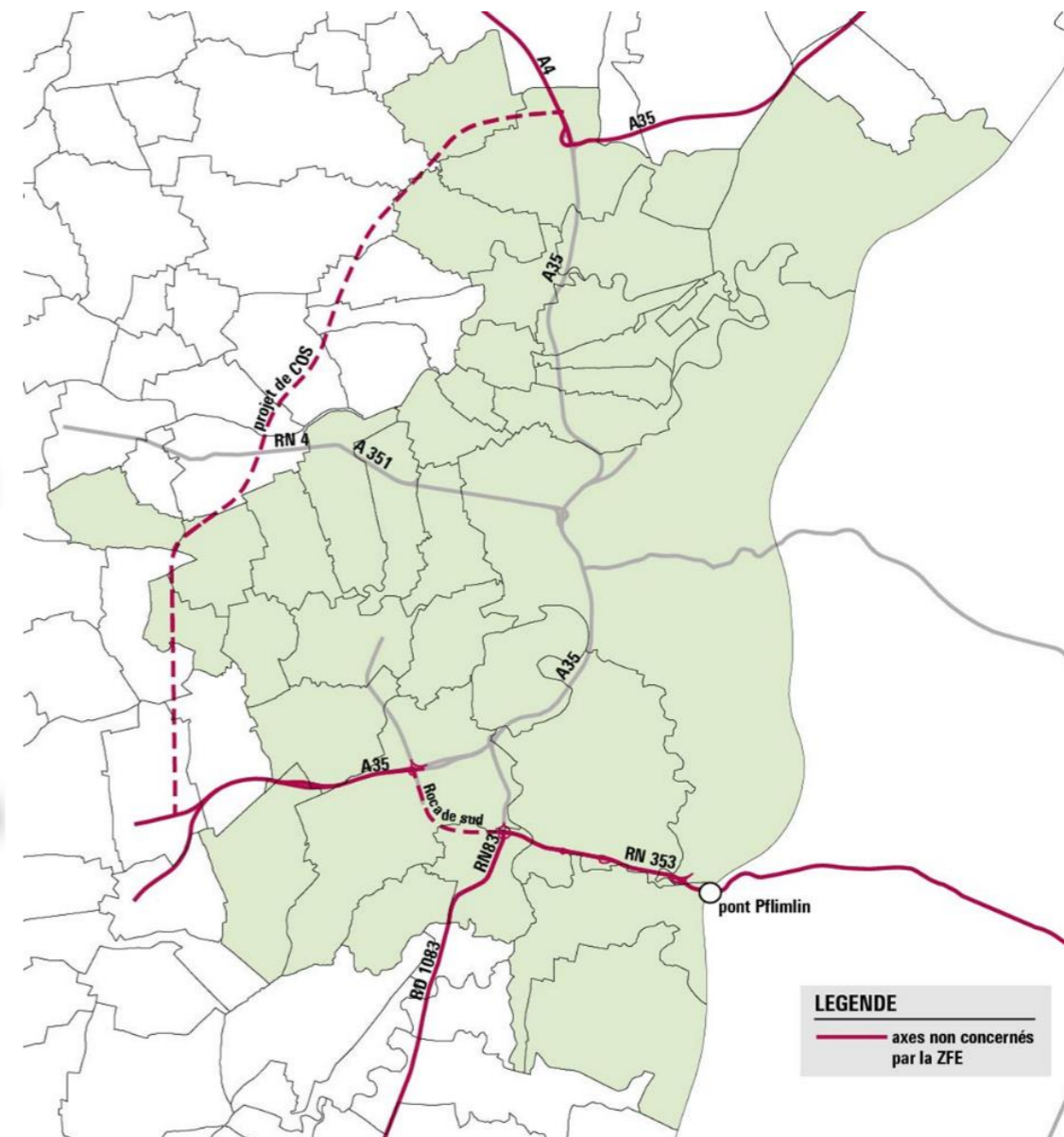
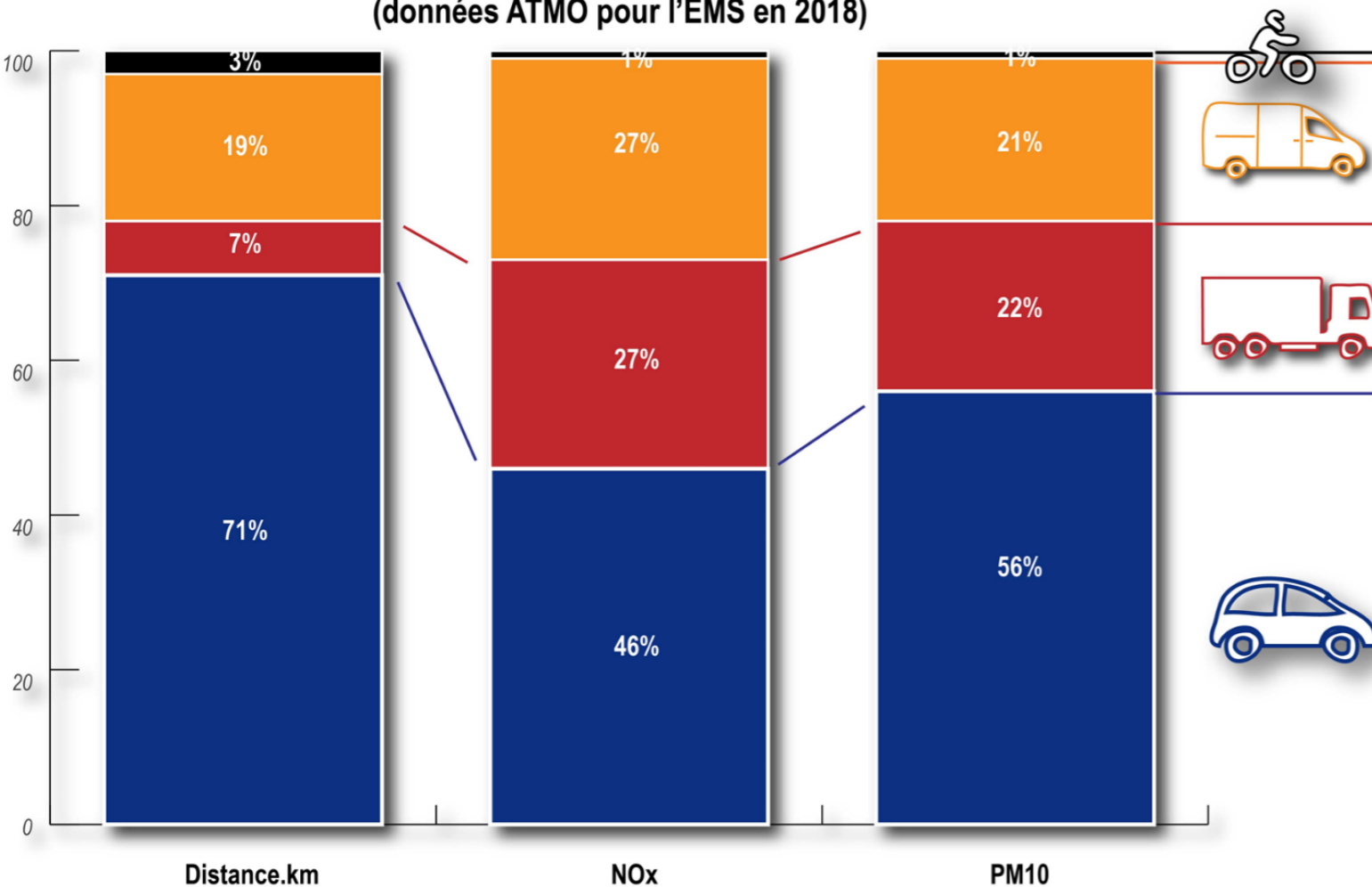
⇒ Peuvent circuler les véhicules équipés des certificats



Deux délibérations votées en septembre 2019 : présenter les contours du projet et engager avec l'ensemble des acteurs les prochaines étapes pour sa mise en œuvre.

Résultats d'une étude de préfiguration : il a été démontré que pour qu'elle soit efficace il faut qu'elle ait un **périmètre large incluant le réseau autoroutier**, et qu'elle s'applique à **tous les types de véhicules motorisés**.

Distances parcourues et type d'émissions par classe de véhicule
(données ATMO pour l'EMS en 2018)



Le calendrier de déploiement proposé sur le périmètre de l'Eurométropole de Strasbourg et incluant le réseau autoroutier :

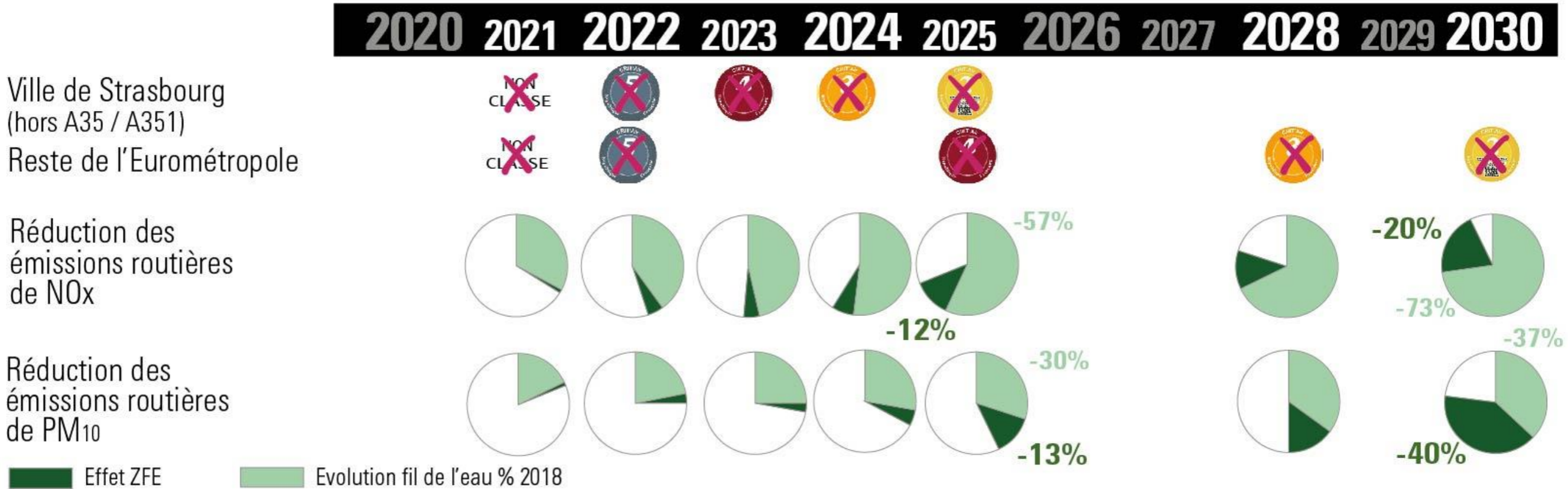
- au 1er janvier 2021 : interdire les véhicules sans vignette Crit'Air. ~~NC~~
- au 1er janvier 2022 : 
- Entre 2023 et 2030 : interdire les véhicules Crit'Air 4, Crit'Air 3 et Crit'Air 2 sur le territoire de l'Eurométropole. Il est proposé que le calendrier précis de ses interdictions fasse l'objet d'une consultation citoyenne.

La ville de Strasbourg a déjà proposé un calendrier d'interdiction sur son territoire :

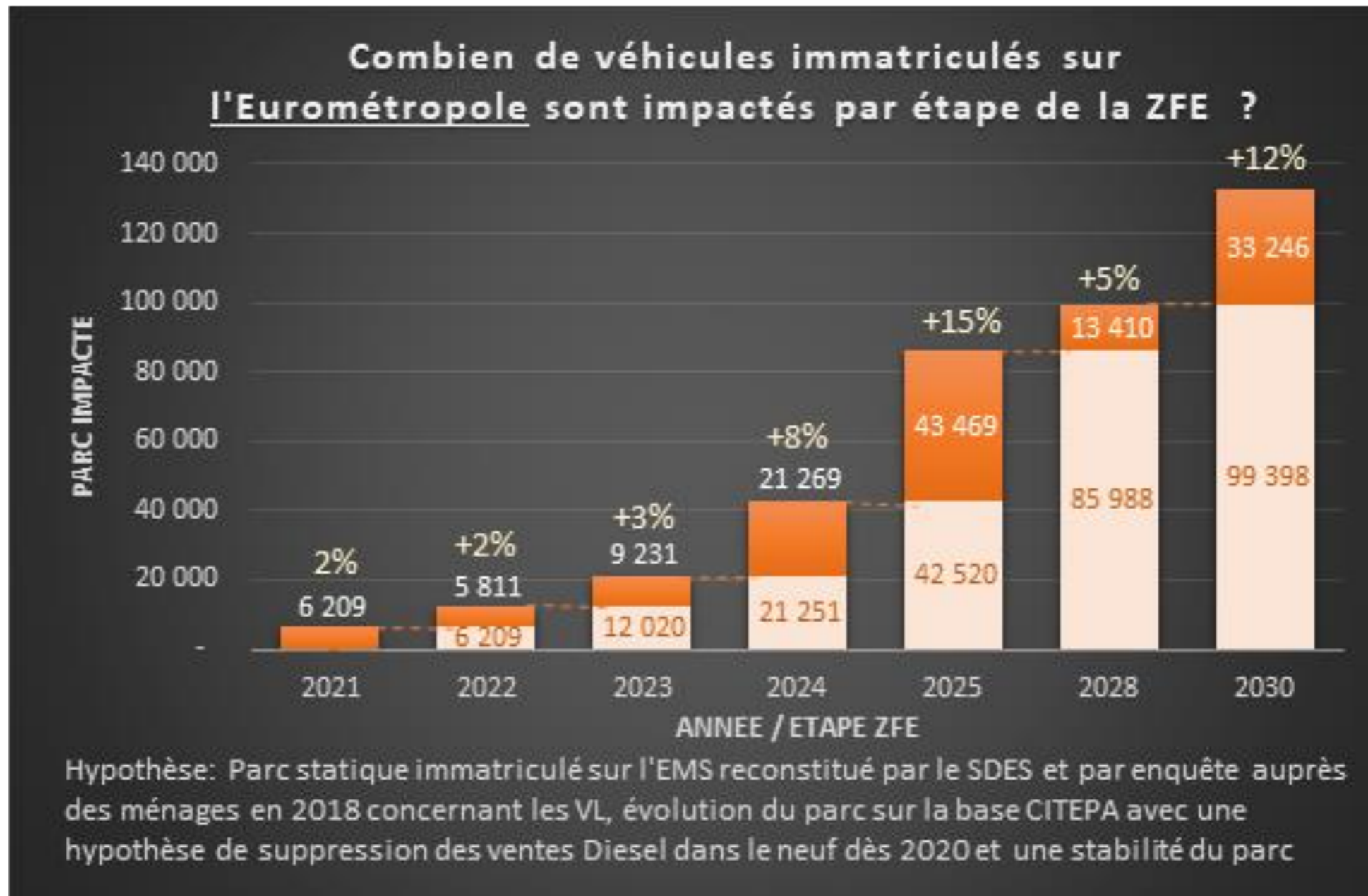
- au 1er janvier 2021 : interdire les véhicules sans vignette Crit'Air. ~~NC~~
- au 1er janvier 2022 : interdire 
- au 1er janvier 2023 : interdire 
- au 1er janvier 2024 : interdire 
- au 1er janvier 2025 : interdire 

Impact de la Zone à Faibles Emissions sur les émissions de polluant

Effet de la ZFE cible en termes de réduction des émissions de polluant routier



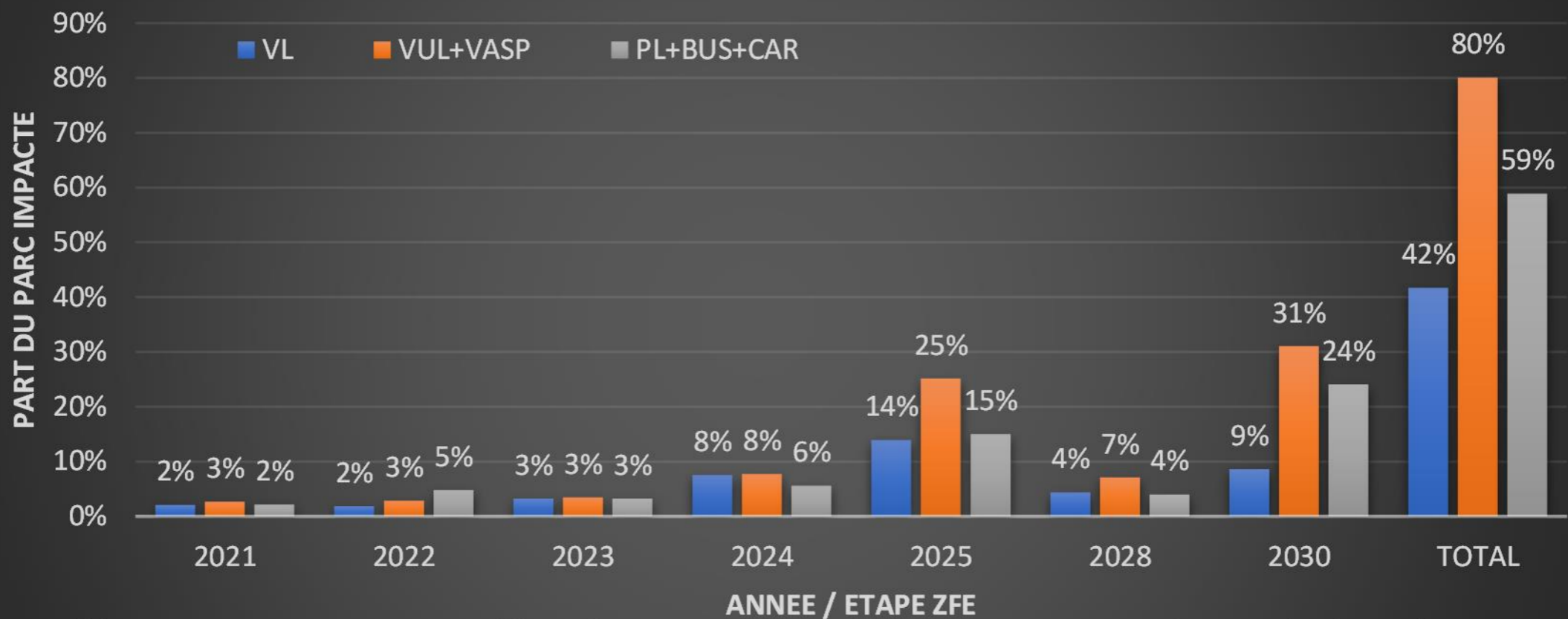
Impact de la Zone à Faibles Emissions sur les ménages de l'Eurométropole de Strasbourg



A chaque étape de la ZFE : le nombre de véhicules interdits

Impact de la Zone à Faibles Emissions sur les véhicules de l'Eurométropole de Strasbourg

Pour chaque type de véhicule immatriculé sur l'Eurométropole, quelle part est impactée par étape de la ZFE ?



Hypothèse: Parc statique immatriculé sur l'EMS reconstitué par le SDES et par enquête auprès des ménages en 2018 concernant les VL, évolution du parc sur la base CITEPA avec une hypothèse de suppression des ventes Diesel dans le neuf dès 2020 et une stabilité du parc automobile au total

Impact de la Zone à Faibles Emissions : exemplarité de la collectivité

- **Le parc de véhicules professionnels et de service :**

- ✓ Démarche de basculement accéléré de la flotte vers des motorisations propres (Crit'Air 0 ou 1 à l'horizon 2025) ; la réflexion inclut des modalités d'usage qui permettent d'optimiser le parc et de le réduire à périmètre constant.

→ **effort financier supplémentaire** de la collectivité

- **La CTS (Compagnie des Transports Strasbourgeois) :**

- ✓ Traction électrique pour 2/3 des voyageurs (grâce au réseau de tramway), programme d'électrification des lignes de bus en commençant en 2019 et 2020 (lignes BHNS H gare – Parlement Européen et ligne 10).
- ✓ Le programme pluriannuel d'investissement de la CTS actuellement interrogé pour définir le meilleur mix énergétique selon les offres des constructeurs, la caractéristique des lignes, les évolutions nécessaires des dépôts et des métiers de maintenance.

PREMIERS INVESTISSEMENTS
DANS LES PROJETS STRUCTURANTS



RESEAU
EXPRESS
METROPOLITAIN



VELOS
TRAS

DES ALTERNATIVES A CONFORTER DES 2022



VELO A ASSISTANCE
ELECTRIQUE



COVOITURAGE



TRANSPORT A LA
DEMANDE TEMPS REEL



AUTOPARTAGE

MODE PRINCIPAL

MODE
COMPLEMENTAIRE

UN OUTIL BILLETTEQUE PLUS COMPLET
PLUS PRATIQUE, PLUS SOLIDAIRE



MULTIMODALITE
ELARGIE



TARIFICATION
SOLIDAIRE



DU CONSEIL INDIVIDUALISE

AGENCE, N° VERT, PLATEFORME

RENDRE ACCESSIBLE LES VEHICULES PROPRES



ACHATS GROUPES
DE VEH. PROPRES



PARTAGE DE VUL
PROPRES



PARTAGE DE
VELOS-CARGO
ELECTRIQUE



AUTOPARTAGE

RENDRE POSSIBLE L'USAGE DE
VEHICULES PROPRES



MAILLAGE DE
BORNES ELECTRIQUES
/ STATIONS GNV / H2

ACCOMPAGNER L'EMERGENCE DE
SOLUTIONS INNOVANTES



APPEL A PROJETS
SOLUTIONS INNOVANTES

DES ALTERNATIVES DE MOBILITE
POUR LES COLLABORATEURS



MAILLAGE DE
TIERS-LIEU

PROMOTION DU
TELETRAVAIL



DU CONSEIL INDIVIDUALISE

optimiz CONSEIL EN MOBILITE

- ✓ La réalisation du Contournement Ouest de Strasbourg à horizon 2021
- ✓ Evolution de l'autoroute A35 :
 - **Contrôle de l'interdiction du transit des Poids-Lourds**
 - Requalification de l'A35 via un projet Partenarial d'aménagement
- ✓ Etude d'un projet de voie dédiée sur l'A35 : transports collectifs, covoiturage

